



Education prioritaire INDRE ET LOIRE

Suite à la demande du SNUippFSU : Groupe de travail départemental lundi 10 nov : le SNUipp-FSU37 y interviendra pour que la cartographie se fasse à partir des besoins du terrain et non à partir d'une enveloppe contrainte.

Nous invitons les écoles déjà en ZEP ou souhaitant y entrer à nous contacter par mail avant lundi snu37@snuipp.fr

La nouvelle carte d'éducation prioritaire pour la rentrée 2015 est en cours d'élaboration. Elle permettra aux écoles classées en REP et REP+ d'avoir plus de moyens : postes surnuméraires, dispositif moins de trois ans, allègement de service (pour les REP+) et revalorisation de la prime (multipliée par 1,5 pour les REP, et par 2 pour les REP+).

Pour autant, le SNUipp-FSU dénonce le choix fait par le ministère de rester seulement à 1082 réseaux. En effet, comme les besoins ont augmenté et que le périmètre s'est élargi avec l'intégration légitime de Mayotte, des écoles vont sortir de l'éducation prioritaire ou d'autres ne pas y entrer alors que leurs conditions sociales et scolaires nécessitent qu'elles y soient.

Le fait de ne prendre que les collèges pour référence de cette nouvelle carte pose des problèmes importants pour certaines écoles. Les situations particulières d'écoles doivent être prises en compte et aucune école ne doit sortir de l'éducation prioritaire si la situation sociale de ses élèves ne s'est pas améliorée. De la même manière, des écoles doivent pouvoir bénéficier des moyens spécifiques de l'éducation prioritaire, si cela se justifie, lorsque le collège n'est pas labellisé.

De plus, les critères choisis par la DEPP (% d'élèves en ZUS, % de boursiers, % d'enfants avec un an de retard en 6ème, et % de familles à catégories socio-professionnelles défavorisées) risquent de ne pas prendre en compte toutes les réalités de nos écoles et notamment les celles des écoles rurales.

Le SNUipp-FSU a interpellé le ministère et Mme le Recteur sur tous ces sujets. Il exigera dans les instances la transparence au niveau de ces critères et l'équité sur le territoire. Le SNUipp-FSU demande un CTM exceptionnel en décembre pour lister le nombre d'écoles ne faisant pas partie à tort de la nouvelle carte d'éducation prioritaire et demande qu'elles y soient intégrées. Cela nécessitera une nouvelle dotation budgétaire. D'ici-là, le SNUipp-FSU interviendra pour que la cartographie se fasse à partir des besoins du terrain et non à partir d'une enveloppe contrainte. Le SNUipp-FSU se félicite d'un premier allègement de 18 demi-journées en REP+ et sera vigilant sur sa mise en œuvre. Il ne doit pas donner lieu à des contrôles ni des injonctions des IEN. Laissées à la libre appréciation des collègues, ces demi-journées doivent être des temps d'échanges de pratiques, de rencontres avec les parents et les autres personnels et permettre de construire des recherches-actions pour les équipes volontaires. Les moyens nécessaires doivent y être consacrés.

Compte-rendu du groupe de travail Académique (mercredi 15 octobre)

Présidé par Mme le Recteur et mené par l'Inspecteur d'Académie d'Eure-et-Loir (responsable du dossier au niveau académique) ce groupe de travail avait pour but de préparer l'établissement de la nouvelle carte de l'Education Prioritaire pour l'Académie Orléans-Tours et pour la rentrée 2015.

Rappel : En septembre 2015, l'Académie Orléans-Tours, comme partout en France, possèdera une nouvelle carte de l'Education Prioritaire pour les 4 années à venir. 10 REP+ et 20 REP remplaceront les organisations précédentes en ECLAIR et RRS.

Le calendrier : Il constitue un point essentiel. En introduction, Mme le Recteur a indiqué vouloir laisser le temps à la concertation et décidé de repousser ses décisions au Comité Technique Académique du 8 décembre.

La FSU a donc renouvelé sa demande de groupes de travail départementaux et d'un nouveau groupe de travail académique dans l'intervalle.

Cette méthode de travail a reçu l'aval de Mme le Recteur et va permettre un examen au plus près de la réalité au sein des départements.

Les critères : Pratiquement toute notre argumentation sur la pertinence des critères et leurs poids relatifs a été entendue. Le travail va donc se mener en affectant un coefficient 2 aux PCS défavorisés. Nous avons aussi souhaité l'introduction d'un critère "ruralité" : pas d'opposition mais il est difficile à mettre en place.

Concernant le taux de boursiers (le critère recense les boursiers qui touchent une bourse sans faire le distinguo entre les différents taux), nous avons demandé que ce critère prenne en compte les ayants-droits.

Selon le Rectorat, ce recensement n'est pas possible. Une impossibilité qui a renforcé notre demande de minorer ce critère par rapport aux PCS. Nous avons aussi signalé que la carte des ZUS était en pleine évolution et qu'il fallait en tenir compte.

Les écoles : Mme le Recteur a confirmé l'impossibilité de faire entrer dans le dispositif des écoles dont le collège ne sera pas REP, ni REP+. Mais aussi que certaines écoles, pourtant rattachées à des collèges REP ou REP+, pourraient quand même sortir (ou plutôt ne pas entrer) de l'Education prioritaire si leur population ne justifie pas ce classement. Pour les écoles dans le premier cas de figure, Mme le Recteur considère que ces écoles devraient être protégées et qu'elle disposera de moyens pour le faire. Difficile de le croire au vu du contexte budgétaire et des premiers éléments connus pour 2015. L'objectif de Mme le Recteur est, bien évidemment, de limiter au maximum le nombre de ces écoles dites "orphelines".

Le rôle et le travail de groupes de travail départementaux seront ici extrêmement important.

Par ailleurs : Mme le Recteur n'a pas caché qu'elle se tournait vers les élus dans cette période (c'est même sûrement déjà fait). La carte de l'Education Prioritaire est un enjeu politique fort mais les arbitrages se feront au niveau académique.